



Divorce : Audience de tentative de conciliation

Par **Olympe13**, le **29/12/2014** à **07:22**

Bonjour,

Ma femme demande le divorce, elle a préparé son coup depuis des mois sans que je le sache.

Voilà mes questions :

J'ai reçu l'information de l'audience et les documents par mail ! Est-ce légal ?

De plus l'audience de tentative de conciliation est le 6 janvier 2015, je travaille à distance (750 kms environ) et je n'ai pas d'avocat pour le moment pour monter mon dossier.

Comment faire pour que la date de l'audience soit reportée ? Car je travaille et je ne peux pas m'absenter comme ça dans l'urgence !

Merci pour vos réponses

CORDIALEMENT